

Loi

Générale

modern

Loi n° 76/AN/24/9ème L portant adoption des comptes financiers de l'Office Djiboutien de Développement de l'Energie Géothermique pour l'exercice 2022.

n° 76/AN/24/9ème L

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication
8 août 2024

Numéro JO
n° 12 du 30/06/2024

Date du numéro
30 juin 2024

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

VISAS

- VU** La Constitution du 15 Septembre 1992
- VU** La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 Avril 2010 portant révision de la Constitution
- VU** La Loi n°143/AN/16/7ème L du 05 Avril 2016 portant code de la bonne gouvernance des entreprises publiques
- VU** La Loi n°55/AN/19/8ème L du 23 Juillet 2019 portant régime juridique des Entreprises Publiques
- VU** La Loi n°149/AN/22 du 17 Mai 2022 portant transformation de l'ODDEG en établissement public industriel et commercial
- VU** Le Décret n°2021-105/PRE du 24 Mai 2021 portant nomination du Premier Ministre
- VU** Le Décret n°2021-106/PRE du 24 Mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement
- VU** Le Décret n°2021-114/PRE du 31 Mai 2021 fixant les attributions des Ministères
- VU** Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration de l'Office Développement de l'Energie Géothermique du Jeudi 08 Décembre 2022
- VU** La Délibération n°001/2023/ODDEG du Conseil d'Administration de l'Office Développement de l'Energie Géothermique du 12 Octobre 2023
- VU** La Circulaire n°136/PAN du 19/05/2024 portant convocation de l'Assemblée nationale en séance publique. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 Octobre 2023. A ADOPTÉ, EN SA TROISIÈME SÉANCE PUBLIQUE DU 22/05/2024, LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Les comptes financiers de l'ODDEG pour l'exercice 2022 comme suit

– Produits :.....	573 841 605 FDJ– Charges
:.....	544 889 389 FDJ– Résultat bénéficiaire :.....
952 216 FDJ	28

Article 2

La présente Loi sera publiée au Journal Officiel de la République de Djibouti dès sa promulgation.

Fait à Djibouti, le 18 Juin 2024

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH